



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des membres			
Afférents au Conseil	En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération
27	27	17	25

Séance du jeudi 28 mai 2026
à 19h00

Date de la convocation : le 22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de JOUQUES a été assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric GARCIN.

Étaient présents : Jacques CHERICI, Valérie TORCOL, Olivier RADAKOVITCH, Elena SENANTE, Benoît LEBRE, D. Stéphane ROYO, Marie-Dominique GONCE, Bernard JOURDAN, Yves WARNIER, Frédéric RACINE, Rémi CABON, Martine MONTEIL-HERZOG, Gilles GAUDIN, Daria DESGRANDCHAMPS, Marie VIALA, Charlotte BOULAY,

Bons de pouvoir : Anne DE LAURADOUR à Elena SENANTE, Frédéric ASTICH-BARRÉ à Benoît LEBRE, Sandrine MOUTON-PLOUHINEC à Frédéric RACINE, Alain RHONÉ à Jacques CHERICI, Christine ROUX à Yves WARNIER, Nathalie ZOCCOLA à Eric GARCIN, Vincent BOUSQUET à D. Stéphane ROYO, Justine VANDERMERSCH à Charlotte BOULAY,

Était absent excusé : Romain MORELLO,

Était absent : Gérard POUPARD,

Secrétaire de séance : Monsieur Yves WARNIER,

N°57_DEL_2026 OBJET : Délibération portant désignation d'un correspondant défense (CORDEF) parmi les conseillers municipaux

Monsieur le Maire expose qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner parmi les conseillers municipaux, un correspondant défense (CORDEF) au sein de la commune pour incarner le lien entre les forces armées et la Nation. Le CORDEF est désigné sur proposition de Monsieur le Maire, par délibération du conseil municipal.

Véritable relais d'information et d'action, le correspondant défense a des missions, telles que :

- Informer les habitants sur la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire des conflits ;
- Sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de défense ;
- Animer des actions locales : cérémonies commémoratives (le 8 mai, le 11 novembre) en associant les jeunes de la commune, visite de sites militaires, rencontres avec des anciens combattants.

Son champ d'action est très vaste, il peut par exemple :

- Organiser une conférence sur un thème de défense,
- Diffuser des informations dans le journal de la commune sur les opérations militaires en cours ou les dispositifs d'engagement,
- Faire témoigner un ancien combattant dans un établissement scolaire.

Le CORDEF n'est pas seul, il est accompagné par un délégué militaire départemental, qui est là pour soutenir les initiatives et fournir les outils, ressources et idées afin de bâtir son projet sur plusieurs années.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Bernard JOURDAN, conseiller municipal délégué à la sécurité et à la cohésion citoyenne, à cette fonction.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1 :

DESIGNE Monsieur Bernard JOURDAN, conseiller municipal délégué à la sécurité et à la cohésion citoyenne, comme le correspondant défense de la commune,

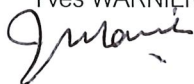
ARTICLE 2 :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents en lien à cette désignation.

Ainsi délibéré à Jouques les jour, mois et an susdits, le 28 mai 2026,
Suivent les signatures,

Le Secrétaire de Séance

Yves WARNIER



Le Maire

Eric GARCIN



Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication sur le site internet le **04/06/2026**.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille, 31, rue Jean-François Leca – 13235 Marseille Cedex 02, dans un délai de deux mois à compter du jour de la publication ou de la notification, soit par voie postale, soit par voie électronique sur l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 29/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300488-20260528-57_DEL_2026